

# Commune de Payrignac

## Compte Rendu du Conseil Municipal Séance du 4 février 2014

Présents : LAFAGE Lucien – CAPY Patrick – DUFRENE Jacques - VIELCASTEL Marie-Claude – DAUNAT Joëlle – JOUFFREAU Eric - TOURRET Patrick – PEULET Francis – SOURZAT Jean-Michel.

Absents : PACHOVSKI Marie-Vivienne pouvoir donné à LAFAGE Lucien – PLANCHOU Elisabeth (excusée) - CAPY Alban – GAYDOU Roger – BELLY Yvon.

### Commune : compte administratif 2013

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Lucien LAFAGE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	31 410,75 €	0,00 €	0,00 €	433 412,57 €	31 410,75 €	433 412,57 €
Opérations de l'exercice	52 770,92 €	107 766,91 €	371 077,61 €	533 002,87 €	42848,53 €	640 769,78 €
<b>TOTAUX</b>	<b>84 181,67 €</b>	<b>107 766,91 €</b>	<b>371 077,61 €</b>	<b>966 415,44 €</b>	<b>45359,28 €</b>	<b>1 074 182,35 €</b>
Résultats de clôture	0,00 €	23 585,24 €	0,00 €	595 337,83 €	0,00 €	618 923,07 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>84 181,67 €</b>	<b>107 766,91 €</b>	<b>371 077,61 €</b>	<b>966 415,44 €</b>	<b>45359,28 €</b>	<b>1 074 182,35 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>0,00 €</b>	<b>23 585,24 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>595 337,83 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>618 923,07 €</b>

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Délibéré par le Conseil Municipal le 04/02/2014

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 08

Suffrages exprimés : 09

Abstentions : 0

Pour : 09

Contre : 0

### Commune : affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Lucien LAFAGE, Maire, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2013, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2012	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses 0,00 €		
INVEST	-31 410,75 €		54 995,99 €	0,00 €	0,00 €	23 585,24 €
				Recettes		
FONCT	530 957,69 €	97 545,12 €	161 925,26 €			595 337,83 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU				31/12 /2013	595 337,83 €
<b>Affectation obligatoire :</b>					
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)					0,00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>					
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)					0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :					0,00 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>				<b>31/12 /2013</b>	<b>0,00 €</b>

RESULTATS A REPREDRE AU BP 2014			
SECTION	COMPTE	DEPENSE	RECETTE
FONCTIONNEMENT	002		595 337,83 €
INVESTISSEMENT	001		23 585,24 €
	1068		

Délibéré par le Conseil Municipal le 04/02/2014

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 08

Suffrages exprimés : 09

Abstentions : 0

Pour : 09

Contre : 0

### Eau : compte administratif 2013

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Lucien LAFAGE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	1 755,91 €	0,00 €	166 838,19 €	0,00 €	168 594,10 €
Opérations de l'exercice	1 524,00 €	5 515,15 €	21 802,25 €	30 818,08 €	23 326,25 €	36 333,23 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 524,00 €</b>	<b>7 271,06 €</b>	<b>21 802,25 €</b>	<b>197 656,27 €</b>	<b>23 326,25 €</b>	<b>204 927,33 €</b>
Résultats de clôture	0,00 €	5 747,06 €	0,00 €	175 854,02 €	0,00 €	181 601,08 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 524,00 €</b>	<b>7 271,06 €</b>	<b>21 802,25 €</b>	<b>197 656,27 €</b>	<b>23 326,25 €</b>	<b>204 927,33 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 747,06 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>175 854,02 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>181 601,08 €</b>

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Délibéré par le Conseil Municipal le 04/02/2014

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 08

Suffrages exprimés : 09

Abstentions : 0

Pour : 09

Contre : 0

#### **Eau : affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice**

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Lucien LAFAGE, Maire, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2013, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2012	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses 0,00 €		
INVEST	1 755,91 €		3 991,15 €	0,00 €	0,00 €	5 747,06 €
				Recettes		
FONCT	166 838,19 €	0,00 €	9 015,83 €			175 854,02 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12 /2013</b>	<b>175 854,02 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		<b>0,00 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		<b>0,00 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :		<b>0,00 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12 /2013</b>	<b>0,00 €</b>

<b>RESULTATS A REPRENDRE AU BP 2014</b>			
<b>SECTION</b>	<b>COMPTE</b>	<b>DEPENSE</b>	<b>RECETTE</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>002</b>		<b>175 854,02 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>001</b>		<b>5 747,06 €</b>
	<b>1068</b>		

Délibéré par le Conseil Municipal le 04/02/2014

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 08

Suffrages exprimés : 09

Abstentions : 0

Pour : 09

Contre : 0

#### Assainissement : compte administratif 2013

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Lucien LAFAGE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	26 922,90 €	0,00 €	118 701,38 €	0,00 €	145 624,28 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	2 772,95 €	6 361,91 €	15 402,91 €	6 361,91 €	18 764,86 €
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00 €</b>	<b>29 695,85 €</b>	<b>6 361,91 €</b>	<b>134 104,29 €</b>	<b>6 361,91 €</b>	<b>140 466,14 €</b>
Résultats de clôture	0,00 €	29 695,85 €	0,00 €	127 742,38 €	0,00 €	157 438,23 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>29 695,85 €</b>	<b>6 361,91 €</b>	<b>134 104,29 €</b>	<b>6 361,91 €</b>	<b>140 466,14 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>0,00 €</b>	<b>29 695,85 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>127 742,38 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>157 438,23 €</b>

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Délibéré par le Conseil Municipal le 04/02/2014

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 08

Suffrages exprimés : 09

Abstentions : 0

Pour : 09

Contre : 0

## Assainissement : affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Lucien LAFAGE, Maire, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2013, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2012	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses 0,00 €		
INVEST	26 922,90 €		2 772,95 €	0,00 €	0,00 €	29 695,85 €
				Recettes		
FONCT	118 701,38 €	0,00 €	9 041,00 €			127 742,38 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU					31/12 /2013	127 742,38 €
<b>Affectation obligatoire :</b>						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						0,00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :						0,00 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>					<b>31/12 /2013</b>	<b>0,00 €</b>

SECTION	COMPTE	DEPENSE	RECETTE
FONCTIONNEMENT	002		127 742,38 €
INVESTISSEMENT	001		29 695,85 €
	1068		

Délibéré par le Conseil Municipal le 04/02/2014

Nombre de membres en exercice : 14  
 Présents : 08  
 Suffrages exprimés : 09  
 Abstentions : 0  
 Pour : 09  
 Contre : 0

## Transports scolaires : compte administratif 2013

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Lucien LAFAGE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 803,18 €	0,00 €	20 803,18 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	3 097,63 €	4 297,82 €	3 097,63 €	4 297,82 €
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 097,63 €</b>	<b>25 101,00 €</b>	<b>3 097,63 €</b>	<b>25 101,00 €</b>
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 003,37 €	0,00 €	22 003,37 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 097,63 €</b>	<b>25 101,00 €</b>	<b>3 097,63 €</b>	<b>25 101,00 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>22 003,37 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>22 003,37 €</b>

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Délibéré par le Conseil Municipal le 04/02/2014

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 08

Suffrages exprimés : 09

Abstentions : 0

Pour : 09

Contre : 0

#### Transports scolaires : affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Lucien LAFAGE, Maire, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2013, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2012	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses 0,00 €		
INVEST	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				Recettes		
FONCT	20 803,18 €	0,00 €	1 200,19 €			22 003,37 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>		<b>31/12 /2013</b>	<b>22 003,37 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>			
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)			<b>0,00 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>			
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)			<b>0,00 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :			<b>0,00 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>		<b>31/12 /2013</b>	<b>0,00 €</b>

<b>RESULTATS A REPRENDRE AU BP 2014</b>			
<b>SECTION</b>	<b>COMPTE</b>	<b>DEPENSE</b>	<b>RECETTE</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>002</b>		<b>22 003,37 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>001</b>		
	<b>1068</b>		

Délibéré par le Conseil Municipal le 04/02/2014

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 08

Suffrages exprimés : 09

Abstentions : 0

Pour : 09

Contre : 0

#### **Location de l'appartement école n°2**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des deux demandes de famille qu'il a concernant l'occupation de l'appartement n°2 de l'école.

La première émane de Laurent AUBERT et Delphine LIEUBRAY, qui viennent de vendre de vendre leur maison au Noyer et qui souhaitent, dans l'attente de la mise à disposition d'un logement de fonction, rester à Payrignac, surtout que leur dernier fils est scolarisé à l'école primaire de Payrignac, location à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014.

La deuxième émane d'une famille de Gourdon dont deux enfants sont en âge d'intégrer l'école de Payrignac, leur dossier de candidature (livrets de famille, carte de séjour et bordereau CAF) est soumis au Conseil, location à compter du 15 mars 2014.

Monsieur le Maire précise qu'un bail sera signé avec les intéressés sur la base des loyers et à compter des dates validés par le Conseil Municipal, et précise qu'une caution égale à un montant mensuel du loyer sera versée par les locataires lors de l'entrée dans les lieux.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré, valide l'attribution du logement à la famille Aubert-Lieubray pour un montant de loyer de 480 euros.

#### **Examen des devis pour l'achat de deux bancs pour le tennis**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande du club de tennis de Payrignac de changer les deux bancs installés actuellement au bord des courts, par des bancs neufs.

Monsieur le Maire présente les quatre devis en sa possession :

-Comat et Valco : 170 € HT l'unité, soit tous frais compris 440,15 € TTC,

-Leader Collectivité : 180 € HT l'unité, soit tous frais compris 478,80 € TTC,

-Discount Collectivités : 175 € HT l'unité, soit tous frais compris 462 € TTC,

-ADEQUAT : 190,71 € l'unité, soit tous frais compris 516,50 € TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré, valide le devis de Comat et Valco pour un montant de 440,15 euros TTC.

## Tarifs des droits de concession funéraires

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de revoir le tarif des droits de concession au cimetière de Payrignac. Actuellement un seul tarif est en place : 15,24 € le m<sup>2</sup> pour une concession perpétuelle.

Monsieur le Maire propose les montants suivants :

<u>Acquisition de concession</u>	Tombe de 2 places (3,60 m <sup>2</sup> )	Tombe de 4 places (6 m <sup>2</sup> )
Pour une concession de 15 ans : 23 € le m <sup>2</sup> ,	82,80 €	138,00 €
Pour une concession de 30 ans : 45 € le m <sup>2</sup>	162,00 €	270,00 €
Pour une concession de 50 ans : 65 € le m <sup>2</sup>	234,00 €	390,00 €
<u>Renouvellement de concession</u>		
Pour une concession de 15 ans : 23 € le m <sup>2</sup> ,	82,80 €	138,00 €
Pour une concession de 30 ans : 45 € le m <sup>2</sup>	162,00 €	270,00 €
Pour une concession de 50 ans : 65 € le m <sup>2</sup>	234,00 €	390,00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré, valide les propositions de Monsieur le Maire.

## **Prêt minibus** *Annule et remplace la délibération 2013-67 du 21 novembre 2013*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Quercy Bouriane sollicite le minibus de Payrignac pour la sortie ski des vacances de février pour la période du 28 février au 7 mars 2014, espace jeune de « la Bicoque ». Compte-tenu de la distance et du fait que le minibus sera utilisé sur plusieurs jours, la Communauté de Communes Quercy Bouriane propose d'établir une convention de mise à disposition contre remboursement des frais liés à l'usure du véhicule selon le barème de remboursement des frais de la Fonction Publique Territoriale.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide d'établir une convention de mise à disposition du minibus contre remboursement des frais liés à l'usure du véhicule selon le barème de remboursement des frais de la Fonction Publique Territoriale pour un prêt du 28 février au 7 mars.

## **Mise à disposition gracieuse de la salle socioculturelle**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les demandes de mise à disposition gracieuse de la salle socioculturelle

-Pour la date du 21 mars 2014 émanant de l'Association Renaissance afin d'y organiser une soirée de projection de films.

-Pour la date du 13 décembre 2014 émanant de la crèche parentale « Ecoute s'il joue » afin d'y organiser le Noël de la crèche.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire à l'unanimité et après en avoir délibéré, valide les mises à disposition gracieuses de la salle socioculturelle.

## **Mise à disposition d'un agent du grade de rédacteur**

Monsieur le maire donne lecture du courrier en date du 10 janvier 2014 émanant de Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, courrier informant l'ensemble des communes de la communauté de la possibilité, par le biais d'une convention de bénéficiaire de la mise à disposition de Madame Christelle BEZZON, pour exercer des missions de secrétariat de mairie, de gestion administrative ou d'aide à la réalisation du document unique Hygiène et Sécurité, sur des périodes maximales d'un mois renouvelables, à raison de 14 heures hebdomadaires, hors remplacement pour congés annuels.

## **Mobilisation en faveur du projet de radiologie et d'implantation d'un scanner**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le centre hospitalier de Gourdon a déposé un projet de radiologie auprès de l'ARS Midi Pyrénées. Ce projet s'inscrit dans le cadre du départ à la retraite du Dr Christian BEZANGER unique radiologue du territoire de santé.



Le projet comprend la reprise des activités actuellement effectuées dans le cabinet privé à savoir les actes de radiologie conventionnelle, les panoramiques dentaires, les échographies ainsi que les mammographies effectuées dans le cadre des campagnes de dépistage du cancer du sein. De plus, le projet intègre également la demande d'implantation d'un scanner qui est l'équipement de base de toute activité de diagnostic pour un service d'urgence.

Ce projet repose aujourd'hui sur quatre radiologues expérimentés et reconnus qui s'engagent pour une durée minimale de 6 années.

Ce projet permettrait de conserver et même d'augmenter la couverture sanitaire de notre bassin de santé en étroite collaboration avec l'hôpital pivot à savoir le centre hospitalier de Cahors.

Sur la base d'une activité minimale, la direction du centre hospitalier a démontré que ce projet est budgétairement viable et permettra de consolider l'équilibre général des comptes du centre hospitalier.

A l'inverse, l'absence de radiologie ou toute autre solution non complète fragilisera un peu plus l'équilibre budgétaire du centre hospitalier par l'augmentation des charges générées par les examens qui devront être réalisés à l'extérieur (CH de Cahors, Sarlat, Brive...) et condamnera à très brève échéance le service d'urgence de l'hôpital. En conséquence, la population du bassin de santé sera exposée à un défaut de prise en charge et une perte de chance.

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir le projet de radiologie du centre hospitalier Jean Coulon de Gourdon auprès de l'Agence Régionale de Santé de Midi Pyrénées.

Il convient d'en délibérer.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide de soutenir le projet de radiologie du centre hospitalier Jean Coulon de Gourdon.

### **Questions diverses**

Assemblée générale du club de tennis : vendredi 24 janvier, Monsieur le Maire a participé à l'assemblée générale du club de tennis de Payrignac. Comme tous les ans, les courts ont besoin d'un démaillage, mais il y a également une plaque qui se soulève et qui peut être dangereuse pour les joueurs, il faut faire intervenir une entreprise spécialisée, des devis sont en cours. D'autre part, le club souhaite reconduire un stage à destination des enfants lors des prochaines vacances de Pâques, une subvention exceptionnelle est demandée.

Route du Noyer : Monsieur le Maire informe le Conseil de la dégradation prématurée de cette voie qui a été refaite il y a quelques mois. Monsieur le maire se charge de contacter l'entreprise réalisatrice des travaux.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.